



Lettre d'information à la population N°2 - 2023



EDITO



LE TERRITOIRE EN PROJET

Par délibération du 4 octobre 2018, la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon s'est engagée dans la procédure d'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Au-delà de son rôle de document d'urbanisme d'échelle intercommunal, qui fixera les grandes orientations en matière d'aménagement pour nos Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et cartes communales, le SCoT est avant tout l'occasion de bâtir ensemble un projet de territoire pour les 20 prochaines années.

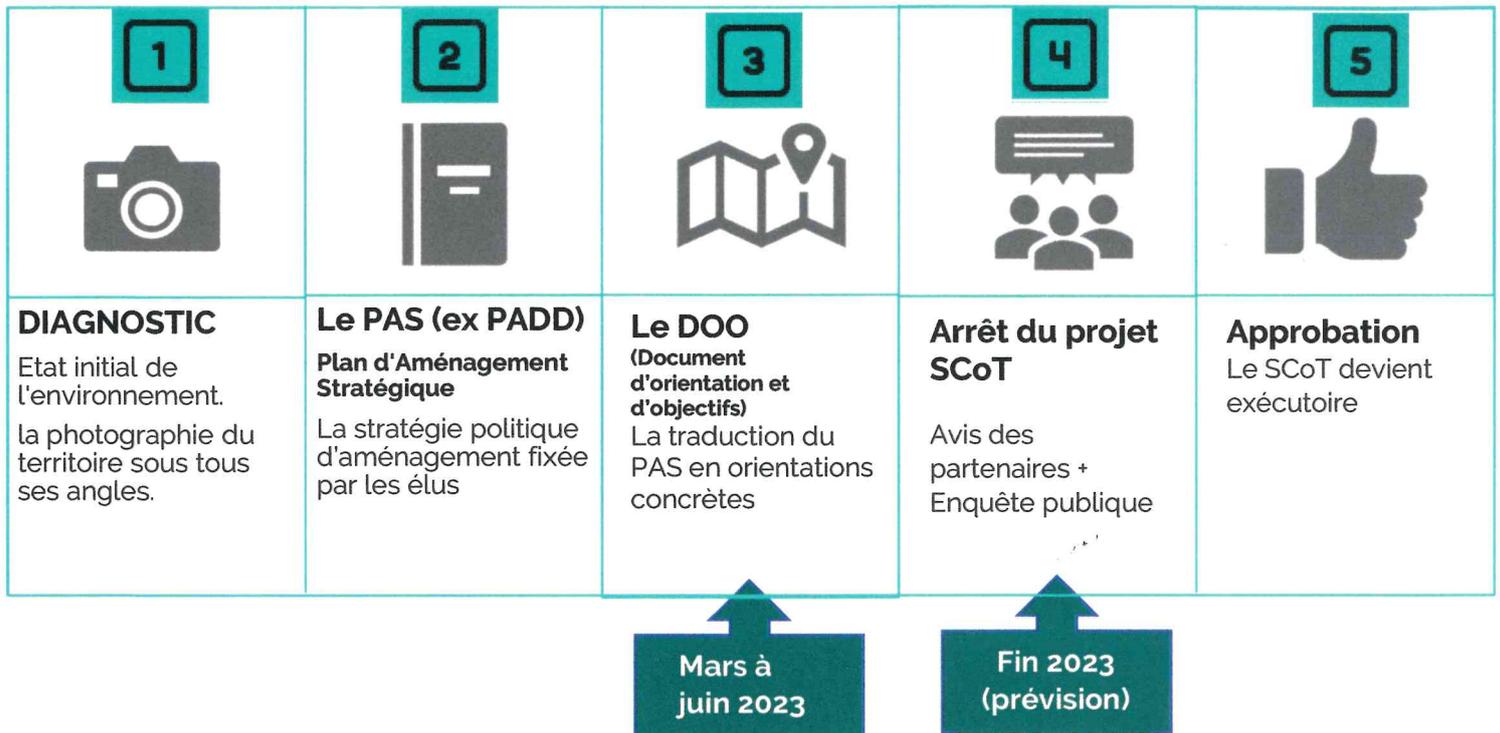
Avec pour ambition principale de maîtriser le destin de nos 16 communes, ce projet est ancré à la fois dans notre territoire, avec ses spécificités géographiques, et dans notre époque et ses enjeux incontournables, notamment en matière d'adaptation face aux effets du changement climatique et de lutte contre ce dernier.

La ruralité, le cadre de vie, les paysages, la vie des villages, les ressources comme l'eau, sont autant de richesses à préserver tout en garantissant la pérennité des activités humaines, dans l'agriculture, le tourisme et dans tous les autres domaines économiques, ainsi que le développement des énergies renouvelables, en tenant compte de la saisonnalité caractéristique de notre territoire et des contraintes réglementaires, telles que la loi Montagne et la loi Littoral, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Égalité des Territoires) et les exigences récentes de la loi Climat & Résilience. En s'adaptant aux spécificités de notre territoire, avec ses atouts et ses contraintes, ce projet nous permettra d'asseoir notre identité.

Pièce centrale du SCoT, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) porte le projet du territoire à travers trois grands axes : un territoire rural au cadre de vie préservé, un territoire méditerranéen et montagnard face aux défis de l'adaptation aux changements climatiques, un positionnement économique entre tourisme, activités présentielle et agriculture. Les orientations du PAS, présentées dans les pages suivantes, ont été débattues en conseil communautaire le 20 décembre 2022.

Le Président, Rolland BALBIS

Où en est-on ?



LA PLANIFICATION TERRITORIALE

Planification territoriale et identification de zones prioritaires d'aménagement :
cohérence avec les documents de planification territoriale
(SRADDET / PCAET / SCOT / PLU / PLU)



LE SCOT ET VOUS :



LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCOT)

Projet de territoire

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ou LA CARTE COMMUNALE

PERMIS DE CONSTRUIRE

Votre projet personnel

Ce qu'il faut retenir du P.A.S : 3 axes

AXE 1 : Un territoire rural au cadre de vie préservé

1. Un partage des rôles adapté à chaque commune

Chaque commune doit jouer un rôle qui lui correspond, en travaillant de manière complémentaire pour éviter de bloquer les opportunités futures.



- ◆ Aups, Villecroze et Régusse sont des centralités,
- ◆ Tourtour, Artignosc-sur-Verdon, Bauduen, les Salles-sur-Verdon, Aiguines, Trigance et la Martre sont des pôles de proximité,
- ◆ Moissac-Bellevue, Baudinard-sur-Verdon, Vérignon. Le Bourguet, Brenon et Châteauvieux conservent leur rôle de villages résidentiels.

2. La maîtrise de la croissance démographique et de la consommation de l'espace



- ◆ Maîtriser la croissance démographique et la consommation de l'espace.
- ◆ Viser à maintenir l'augmentation de la population, en cherchant à diviser au moins par deux la consommation d'espaces.
- ◆ Tendre vers l'objectif d'absence de toute artificialisation nette du territoire en 2050 (loi climat et résilience du 22 août 2021).
- ◆ Et redonner vie aux cœurs de village en répondant aux besoins contemporains

3. La préservation de la richesse du cadre de vie et des paysages est essentielle



- ◆ Améliorer le cadre de vie par la présence de commerces, de services et une offre culturelle adaptée.
- ◆ Arrêter l'étalement urbain et éviter la banalisation des paysages.
- ◆ Préserver et valoriser les grands paysages comme ceux du quotidien,
- ◆ Protéger le patrimoine bâti, la ruralité et l'identité des villages, mettre en place des moyens pour réduire les déchets et les recycler.

4. Proposer une offre d'habitat plus diversifiée et adaptée aux besoins locaux et aux enjeux du développement touristique.



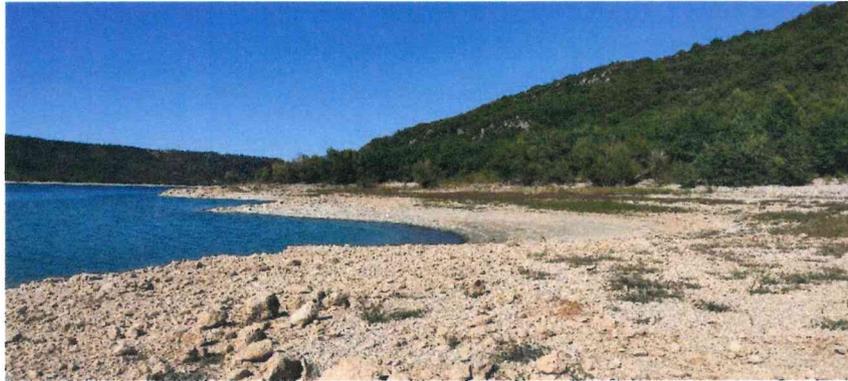
- ◆ Ajuster l'offre de logements aux besoins du territoire en privilégiant les centres villageois
- ◆ Mobiliser le parc de logements existants et encourager la transformation des résidences secondaires en résidences principales.
- ◆ Viser à développer la rénovation énergétique et l'autoconsommation.

5. Développer une mobilité diversifiée qui laisse une plus grande place aux modes actifs, comme la marche ou le vélo.



- ◆ Mettre en place un plan de mobilité simplifié et développer l'accessibilité vers les pôles extérieurs. Encourager le co-voiturage et les transports à la demande.
- ◆ Encadrer l'accès à certains sites touristiques emblématiques en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon.
- ◆ Enfin suivre le développement de la voiture électrique.

AXE 2 : Un territoire méditerranéen et montagnard face aux défis de l'adaptation au changement climatique



1. Une transition énergétique pour répondre aux besoins du territoire préserver la biodiversité et les ressources en eau



- ◆ Mettre en place **une trame verte et bleue** pour préserver les continuités écologiques et encourager les pratiques agricoles et forestières durables,
- ◆ Lutter contre les espèces invasives et favoriser les espèces végétales qui sont adaptées à la sécheresse,
- ◆ Gérer la ressource en eau de manière responsable en réduisant la consommation d'eau, en améliorant la qualité de l'eau et en limitant les nouveaux forages domestiques,
- ◆ Lutter contre l'imperméabilisation des sols.

2. Une transition énergétique pour répondre aux besoins de notre région



- ◆ Cela signifie prendre des mesures **pour diminuer la consommation énergétique** en optimisant le fonctionnement des équipements publics et en encourageant la rénovation thermique des bâtiments,
- ◆ Participer à la production d'électricité régionale en développant des sources d'énergie renouvelable comme l'énergie solaire et en encourageant les communautés citoyennes d'énergie.

3. Anticiper les effets du changement climatique en conditionnant tous les projets à une réflexion sur l'exposition des habitants, des milieux et des activités aux aléas climatiques,



- ◆ Promouvoir un urbanisme favorable à la santé,
- ◆ Protéger les forêts et préparer la résilience de notre région face aux risques de sécheresse et d'incendie de forêt,
- ◆ Prendre en compte l'augmentation de l'exposition aux risques feux de forêts.

AXE 3 : Un positionnement économique entre tourisme, activités présentielle et agriculture

1. Une agriculture d'avantage tournée vers la satisfaction des besoins locaux

- ◆ Mettre en place une politique agricole qui se concentre sur la protection des espaces et des filières agricoles, la **reconquête des terrains abandonnés et la diversification** pour répondre aux **besoins alimentaires locaux**,
- ◆ Soutenir et développer l'activité agricole en créant **un projet alimentaire territorial (PAT)**,
- ◆ Protéger les terres fertiles pour l'agriculture et éviter qu'elles soient utilisées à d'autres fins,
- ◆ Mettre en place des **Zones Agricoles Protégées (ZAP)** pour préserver les terres les plus menacées par l'urbanisation,
- ◆ Rechercher des terrains pour développer l'agriculture près des centres urbains,
- ◆ **Aider les acteurs agricoles** à s'organiser et à structurer leurs projets, en créant des coopératives agricoles, des espaces d'essais, etc.



En appliquant ces mesures, nous espérons favoriser une agriculture locale, durable et de qualité, qui répond aux besoins alimentaires de la population.

2. Un tourisme adapté aux enjeux de demain, orienté vers la qualité et la durabilité

- ◆ Le tourisme doit évoluer pour répondre aux enjeux de demain, en mettant l'accent sur la **qualité et la durabilité**. Pour cela, il est important de s'appuyer sur les actions menées par le Parc Naturel Régional (PNR) pour promouvoir un tourisme responsable et respectueux de l'environnement.
- ◆ Il est également nécessaire **d'aménager le territoire pour améliorer l'accueil des visiteurs**, en particulier pendant les périodes de forte affluence, en encadrant les nouvelles pratiques, en s'adaptant aux changements climatiques.
- ◆ Le **développement de l'écotourisme** doit être encouragé en proposant des expériences immersives qui permettent de découvrir et de respecter les territoires du Verdon.
- ◆ Pour limiter leur impact, il faut encadrer le développement des **petites structures d'hébergement** dans les espaces naturels, agricoles et forestiers, en prenant en compte la réversibilité, l'intégration à l'environnement, et tout en respectant les lois Littoral et Montagne.
- ◆ Enfin, il est possible d'encourager la valorisation du patrimoine tout en respectant l'environnement (réhabilitation des ruines, changement de destination, etc.).



Les projets d'unités touristiques structurantes doivent également être accompagnés dans le respect du cadre législatif de la loi Montagne.

3. Une économie productive rurale garante du vivre-ensemble. Une économie circulaire et productive adaptée à la ruralité, qui améliore la qualité de vie des habitants et favorise le vivre ensemble.

- ◆ Développer l'économie circulaire pour réduire les déchets et renforcer les liens entre les consommateurs et les producteurs.
- ◆ Adapter les politiques foncières pour faciliter l'installation d'activités commerciales et de services dans les villages.
- ◆ Améliorer l'accès à internet pour les habitants.
- ◆ Encourager la création de tiers-lieux et de coopératives en mobilisant des terrains disponibles.
- ◆ Optimiser l'utilisation des zones d'activités.



Les réunions publiques de présentation du PAS

2 réunions se sont tenues
sur le territoire :

Le 1^{er} février 2023 à
Trigance

Le 16 février 2023 à Aups

Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon est à Village de Trigance. ...
6 février · Trigance ·

[SCOT : Retour sur la réunion publique à #TRIGANCE]

Le SCOT fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire de la Communauté de Communes pour les 20 ans à venir.

A ce titre, une réunion d'information a été organisée mardi 1er février à la salle des fêtes de Trigance afin de présenter le Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Lacs et Gorges du Verdon.

Étaient présents les maires de Trigance, La Martre, Le Bourguet, Châteauvieux et Brenon, de Monsieur le Président de la CCLGV et du Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire.

À l'issue de la présentation faite par l'AUDAT, les participants ont pu échanger sur les perspectives liées au PAS.



Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon
le 27 février à 09:03 ·

[SCOT – Réunion Publique #AUPS]

Jeudi 16 février au centre culturel d'Aups, a été présenté à la population le Plan d'Aménagement Stratégique du SCOT Lacs et Gorges du Verdon.

À la suite, la discussion s'est engagée sur la préservation des espaces agricoles, l'inquiétude sur les consommations d'eau potable, quelle gestion pour les parcs photovoltaïques, etc.

<http://www.cc-lacsorgesverdon.fr/.../urbanism.../scot-cclgv>



LACS ET GORGES DU VERDON

La politique de développement du territoire présentée au public

Jeudi soir au Centre culturel d'Aups, les élus de la communauté de communes Lacs et gorges du Verdon (CCLGV) se sont réunis en réunion publique pour débattre du schéma de cohérence territoriale (SCoT), présenté par Alexandre Telliez-Moreni, urbaniste et géographe pour le cabinet Audat Var.



Antoine Faure, maire d'Aups (au micro) a apporté quelques précisions sur les projets qui seront mis en place durant les prochaines années. (Photo Y. D.)

Un territoire rural

Le territoire de la CCLGV est le moins peuplé du Var avec 9 140 habitants sur 540 km², 16 communes dont trois de plus de 1 000 habitants.

Il est dominé par les espaces naturels et forestiers et par le camp de Canjuers (68 km²). Il a un profil agricole et touristique avec le parc naturel du Verdon et le lac de Sainte-Croix.

À l'exception de Villecroze, toutes les communes sont concernées par la « Loi montagne » et quatre par la « Loi littoral » (Aiguines, Baudinard, Bauduen et les Salles-

sur-Verdon).

Le rôle du SCoT est de définir le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet). La présentation du projet d'aménagement stratégique (Pas) a été détaillée en trois axes.

● Un territoire rural au cadre de vie préservé avec la maîtrise de la croissance démographique, la préservation des paysages et un partage des rôles adapté à chaque commune, stopper l'urbanisation à la lisière des forêts, mettre en place un réseau de ressourceries ;

● Un territoire méditerranéen et montagnard face au défi du changement climatique, qui est à anticiper avec une gestion durable de la gestion de l'eau. Développer le pastoralisme, protéger les zones de captage de l'eau et limiter l'implantation de nouveaux forages domestiques. Prendre en compte l'augmentation de l'exposition aux risques de feux de forêt. Développer la production de photovoltaïque sur les toitures.

● Un positionnement économique entre tourisme, activités présentes et une agriculture tournée vers les

besoins locaux. Création de zones agricoles protégées (Zap), sur les terres les plus exposées à la pression urbaine, de l'écotourisme basé sur le respect des territoires du Verdon, optimiser le foncier des zones d'activité, encourager les coopératives en développant l'économie circulaire et en renforçant le lien consommateur/producteur. Tous ces projets sont à développer dans un avenir de 10 ans à 20 ans. Le changement climatique devient un élément prépondérant dont il faut, à ce jour, tenir compte.

Y. D.



CALENDRIER DU SCOT

1 4 ateliers d'écriture avec les élus – De mars à mai 2023 dont les thèmes seront les suivants :



→ Lois montagne & Littoral (le 1^{er} mars 2023)



→ Transitions écologique et énergétique, (le 11 avril 2023) prévention des risques, préservation et valorisation des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles, des espaces naturels, agricoles et forestiers



→ Offre de logement, implantation des grands équipements et services et organisation des mobilités



→ Activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières



2 Présentation aux Personnes Publiques Associées (État, collectivités, chambres consulaires.....)



3 Le projet de SCoT sera ensuite arrêté puis soumis à enquête publique, période durant laquelle chacun pourra s'exprimer sur le projet et poser des questions au commissaire enquêteur (fin 2023).

Après cette période d'échanges, le SCoT sera approuvé par le Conseil Communautaire. Les documents d'urbanisme locaux devront, le cas échéant et dans un délai prévu par la Loi, se mettre en compatibilité avec le SCoT



4 En parallèle, une démarche de concertation avec les habitants sur la sobriété foncière sera menée courant 2023.

OU RETROUVER LES INFORMATIONS DU SCOT ?



À l'accueil de la CCLGV, dans le livre blanc du SCoT (du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h
mail : scot@cclgv.fr



<https://www.cc-lacsgorgesverdon.fr/services/urbanisme-scot/scot-cclgv>



<https://www.facebook.com/cclgv>